



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fontaine Histoire de la Liberté

Question écrite n° 77828

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la vive émotion que suscite l'annonce du prochain démontage de la fontaine Histoire de la Liberté située place Léon-Blum dans le 11^e arrondissement de Paris, qui ne devrait pas être remontée ailleurs. Cette fontaine fait partie d'un programme d'embellissement mis en oeuvre à partir de 1977 par la mairie de Paris et comportant la restauration et la remise en eau de 60 fontaines existantes mais hors service et la création de 10 nouvelles fontaines par des étudiants de l'École nationale des beaux-arts et des artistes célèbres. Le fontainier de la place Léon-Blum, Bernard Fonquernie est architecte en chef des Monuments historiques, et le sculpteur Marcello Tommasi est un des artistes les plus célèbres d'Italie. Le relief commandé par la Ville de Paris en 1978 fut mis en place en 1982, et la ville organisa à cette occasion une exposition rétrospective de l'oeuvre du sculpteur italien. Il lui demande donc si, afin d'empêcher la disparition de cette oeuvre ornant un arrondissement parisien déjà pauvre en la matière, un classement de cette fontaine pouvait être envisagé.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministère de la culture et de la communication sur le classement de la fontaine Histoire de la Liberté dans le 11^e arrondissement de Paris, place Léon-Blum. Cette fontaine, réalisée par Bernard Fonquernie et Marcello Tommasi, est une oeuvre a priori trop récente pour bénéficier d'un classement au titre des monuments historiques. Toutefois, cette demande de protection sera étudiée par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77828

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10434

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 706